

§ 3. Champrier. L'Etang de villiers

La partie de ce Champrier au Nord, ou Septentrion de la Rigole et ancien^{chemin} de Corbeville devoit être jointe au Champrier de haute rive, et se nommoit anciennement l'Epine Maujard ou Boisjel, Le Grand orme.

Et la partie qui est au Midy des Rigole et chemin vers l'Occident. Le fonceau, La Croix Boiffiere.

N.º 254.

Le seig^r de villiers le baile
23 arg.
au 48 de la ventilation de 1769 pour
3 arg. 37 s. au grand orme attenant
le n.º 255.

Le surplus parou faire partie de l'ars
49 de lad ventilation.

1.º Dans ces 23 argens il parou devoit
y en avoir 6. du fief de Montigny,
y compris selon toute apparence ce qui
est employé à l'Etang de Saclay.

4. mai 1487 3.º Liasse 3.º Carton ou
page 143 de 1490.º, bail à cens et
rente par Guillaume de Voisin a
Jaques Mouffare au 3.

2 argens situés liés l'Epine Maujard,
tenus d'une part au Baillieu, et
d'autre part au mouffare, d'un bout
au chemin du Bois, d'autre bout au
Curé de Villiers.

au 17 du denombrement du fief de
Montigny du 1.º fev. 1492. 2.º Liasse du
3.º Carton ou page 126. de 1490.º Simon
Le Bourgeois.

2 arg. de terre assis au champrier
de l'Epine Maujard, tenus d'une part
au Boisjel, d'autre part à Jaques
Mouffare d'un bout aux terres du Curé
de Villiers et d'autre que tiens des terres
de s. Guillaume (Didouet) et par bas
au chemin de Villiers à Corbeville;
chargés avec autres héritages de 8 Paris,
Cens 32. Paris et 2 chapons de coudre.

au 48. dud denombrement. Jaques Mouffare, pour 4 argens assis
au champrier de la Croix Boiffiere qui furent à Pierre Lait, tenus d'une
part à lui même, d'autre part à Simon Le Bourgeois, d'un bout au

chemin de Corbeville, l'autre, bon au curé de Villiers, chargé de 5^s 4. 2

2°. Dans la même pièce de 23 arp.
Il y en a 12 arpens tenus en fief
des frs Celestins de Marcouffis.

au 1^{er} de la déclaration des frs. Sallot
du 12 Janv. 1720. 1^{re} liasse du 5^{es}
carton, ou page 258 de 1^{re} qu^{te}

12 arpens vers le milieu d'une pièce
de 26 arpens environ, Terroirs de Villiers
et Saclay, Champles du l'Église Manjart
anciennement Boiffol tenant d'une
part à 3 arpens app. à l'Église de
Villiers du côté qui est four haches, et
encore au fuytes de lad^e pièce du côté
de Villiers, d'autres au fuytes de lad^e pièce
du côté de Saclay, d'un bout aux vers
de Davillat à cause de 27 arp. et aux
fabriques de Saclay et de Villiers les
Bards. et d'autres bout par bas à
la rigole y devant rappellé, laque^e
pièce fut y devant aux frs Gotelar,
ensuite à Charlotte de Noisier (sufenne)
qui a reconnu 2^o Terr. fol. 29. acquis

à Marie Sauter v^o du Baron de Cholez qui a reconnu au Terrier fol 8.
après elle aux frs Merault qui a reconnu fol 34 des Déclarations, chargés de
102 ff. par arpen, le plus la fin de lad^e Reconnoiss^{te} de 114 obols par arpen
au 1^{er} de cette dem^e Mouches du 22 Janv. 1752. même liasse
au 1^{er} de cette des frs Merault du 21 Juillet 1683. même liasse

12 arp. partie de 21., Champles du l'Église Manjart, tenant lefd.
12 arp. d'une part au 1^{er} avouant et aux terres de la Cure de Villiers,
d'autres part au avouant, d'un bout jus le chemin de Corbeville à
Chateaufort, et d'autres bout aux frs de Davillat, au lieu des frs Lucas, Croisset
et autres, chargés à raison de 102 parisis l'arpent

3°. Dans cette même pièce il pourroit y avoir $\frac{3}{4}$ du fief du Roi, voyez l'art. 10. du denombrement de vers 1499. 2^e Liasse du 2^e Carton

4°. Enfin le surplus de 23 argens paroit être mouvan en censives de 2^e Celestins de Marcouffis se faire partie des pièces de 29. ou 27 argens des reprises aux Reconnoissances des 5^e Lettres et Brouchet cy devant dattées.

N°. 255.

Le Seigneur de Villiers 5 arg. 2 perches
dom 10 perches en Brieillon

art. 47. de la Ventilation de 1749 - 5 arg
1 p. $\frac{1}{2}$ au Grand orme près la Croix -
Jacques. précédens par les D^s de Port-Royal
sont partie du fief de l'Orme Dame
deame

Voyez l'art. 74 de l'argentage de 1685. 5 -
arg. $\frac{3}{4}$ appelé la pièce du Grand orme,
au rivage de laquelle est le grand orme.

art. 2. de la susd^e déclaration des dattées
de 1720 aux Celestins de Marcouffis, -

5 argens au Territoir de Saclay champs
de l'Église Marjare, anciennement Bouisset
tenant d'une part avec de Saclay, à
cause de la pièce de 26 argens, d'autre
aux $\frac{3}{4}$ de M^r. Merault de Biff, ancien
desf. Arnault, qui étoit ancien de Guill^e
Lalau l'ainé, d'un bout par bas sur
lad^e Rigole, et d'autre bout sur les de
Bazillou à cause de la pièce de 27 $\frac{1}{2}$
arg^s; lad^e pièce cy devant à Nicolas
Lalau, qui a reconnu 4^e terres fol
8. V°, ensuite partagée entre Nicolas
Lalau qui en a eu 3 arg $\frac{3}{4}$ et
Guillaume Lalau $\frac{3}{4}$, puis les
Arnault $\frac{3}{4}$ en lesf. desirier les 3^e $\frac{3}{4}$
terres 2^e fol. 45 après lesf. desirier les

a reuini a S^h qui furent Guillaume de deu lez qui a reuome au 2^e
 Terrier fol 12.

n^o 256.

Le seigneur de Gif 72 p.

n^o 257

francois des hazes 101 p. aquis -
 pour un argen de M^r Broutier seig.
 de Villiers au les 2 arg. n^o 252. à titre
 de reute fomicio moyant 50 p^{er} an
 Voyez led n^o 252.

tenue en leuise des Celestins de
 Marcoupis
 au 3 de la fin de declaration duf.
 Lattier de 1720.

1 argen terroir de Saclay, Champtel
 du l'epine manjare et deiffel, tenant
 d'une part auz. merault de Gif, au
 lieu duff. d'aleu, d'autre part aux 20
 argens duf. de d'ernat, d'un bout par
 bas à la digole, d'autre bout auz
 de d'artillerie à cause de la piece de
 27 arg. à 9^e, lequel argen fut
 anciennement à d'aul d'ernat, puis
 à M^r Jacques merault, après a par
 maïce en 2^{de} nous au Baron de
 Cholet qui a reuome Terrier 6. fol.
 8. et a par auz. merault qui a
 aussi reuome fol. 34. des Decl^{on}

Extraits de titres qui paroissent avoir rapport aux n^{os} 254. 255 & 257. & dessus et peut être à quelques autres adjacens.

2. x^{le} 1596. acq^m par les: des: maré de Jeanne Verdillon v^e de Jean Drouin.

1 argem de terre au terroir des: auin, lieu d'Espine manjard pres la Croix Jacques la loi, tenant d'un côté aux ayans cause Marin Belleau ou Bellian, d'autre côté aux ayans cause Jean Duran, d'un bon par haut à m^{re} Duiffon de Thelis, d'autre bon par bas au chemin de Chateaufort à Corbeville. Tenue des f^{rs} Duiffon et Thelis 12^e parqis de lens. 1^{re} liasse du 10^e carton ou page

29. 9^{le} 1492. acquisition par Guillaume de Voispis de Jean Philbert

1. arg de terre au terroir de Villiers Chantrelis d'Espine manjard, tenant des deux côtés aux: d'un bon à marque Courtois, d'autre à son au chemin de Corbeville, en la longueur des: (quatre voisins) 15^e liasse 9^e carton, ou page 471. de 1492^{es}

12 9^{le} 1561. échange, Louise Godelas cède adrien Godelas

1 arg de terre a l'Espine manjard, d'une part avec de Godelas d'autre un bon au chemin de Corbeville à Villiers 18^e liasse 9^e carton, ou page 578 de 1492^{es}

20 Jan^{re} 1522. acq^m par Jean Delaval, de Marguerite Boudier et sa f^{re}

1 argem de terre, au charrier de l'Espine tenant d'une part à Jean Doyon, d'autre à Marc Aubray, d'un bon au chemin de Chateaufort à Saloisel, et d'autre bon aux hoirs Alain (ou Adam) Bouches, chargés envers eux de 2 boiss^e de grain 3^e liasse 10^e carton ou page 502 de 1492^{es}

24 Jan^{re} 1602. Passage des Drouin au lord de Paul Brehan et Jeanne Drouin sa f^{re} au 5.

1 argem 6 perches, terroir de Villiers, lieu la Croix Boudiers, tenant d'un côté avec Duiffon d'autre

cote aux heritiers Marin Delleau d'un bout à la cure de Villiers et d'autre bout au chemin de la Croix Boissiere à Corbeville. 5^e Liasse 9^e Carton, ou page 429 de l'Invent.

1^{er} Mars 1609 acquisition par Jacques Mercant seig^r de Villiers, des Berciaux et sa femme au 2.

1 arpent de terre au terroir de Villiers, lieu d'Épines-maujard, mêmes tenans que par le partage d'effus. au 3. - 1 arpent au champ de haute rive, tenans d'un côté à M^r de la Roche seig^r de Corbeville, d'autre côté à l'écume seigneurie, d'un bout aux Villiers, d'autre bout au chemin de Corbeville: Censuel de 6^{es} deniers de Marcouffis à charge de 6^{es} deniers parisis. 6^e Liasse 10^e Carton, ou page 514 de l'Invent.

11 Juin 1614. Recon^{te} de Jean Boissiere, aus mesmes 1/2 arp. lieu d'Épines-maujard des deux cotes à lad^{es} Mercant d'un bout à la cure de Villiers d'autre bout au chemin de Villiers à Corbeville cens 2^{es} deniers parisis par arpent

2^o Juillet 1622 autre reco^{te} de M^r Boissiere pour led 1/2 arpent, mêmes tenans et censuel - 2^e Liasse 8^e Carton ou page 348 de l'Invent

11 7^o 1667 reco^{te} de M^r de la Roche en l'absence (à cause des verroux leurs femmes & heritiers) de M^r de la Roche et M^r de la Roche seig^r de Villiers leurs pere et mere au 5.

Demi quart de terre à l'Épines-maujard, d'un bout aus Mercant, d'autre bout à Marin D'Orleans, d'un bout sur les terres de la cure, d'autre bout sur le chemin de Villiers à Corbeville chargé envers les seig^r de Villiers de 15^{es} deniers par arpent. - 8^e Liasse 8^e Carton, ou page 371 de l'Invent

52 et 53. Voyez les articles 50 et 51 de l'argentage du 4 Juillet 1640 et l'article 75 de celui du 26 Mars 1685 1^{er} Liasse 11^e Carton

Suite du Champ tier 53 L'Etang de Villiers

autre fois le fonceaux

N^o. 258.

La Commanderie des Jean de
Latrian, 3. arp. 55 ff.

N^o. 259

Les eig^s de Gif 1. arp. 33 ff.

N^o. 260.

Marie Cousin v^e Pierre Gervais le
Touyé du Meuil Bloudet 1 arp 10.

acquis par led^e le Touyé et sa femme
avec 2 autres pièces q^{es} après N^{os} 263
et 265, de M^{re} Claude Olivier Douchor
Seign^r de Villiers le Maule, par contrat
passé devant Me^s Notaires à Chevroux,
le 9. g^{rs} 1787, à la charge des cens
ou moyennans envers led^e Douchor, et
moyennans 30^{rs} de rente foncière en
Dobâit d'heritage, exempte de toutes
retenues de 10^{rs} 20^{rs} de. 15^{rs} classe 8^e Canton
ou page 389 de l'ap^{ps}
N^o. et N^o. fait l'art 3. dud^e Dobâit à rente pour
1 arp. ou environ.

Guille du Champier 72 L'An de Villiers

N° 261.

La D^e Jüdde (à presen les. Godeau) =

96 p.

N° 262.

La fabrique des aubus 77 p.

N° 263.

Marie Cousin v^e de Pierre Gervais le

Touze 1. arg. 32.

acquis par lesd de Touze et sa femme
Cud v^e droucher pour 5/4^{es} ou environ
au 2. du bail à rente repris au N°.
260 et dessus. chargé avec led N° 260.
et le N° 265 et apres de 30 de rente

N° 264.

Le seig^r de Gif. 1. arg. 1/2.

N^o 265

Marie Cousin V^e de Pierre
Gervais le Loué 1. arj. 80. p.

acquis par le d^e le Loué es sa fe,
pour 1 arj $\frac{1}{2}$ ou environ, d'ud v^e.
toucher ainsi que es regies n^o.

260. Et chargé avec les n^o 260 et
263 de diffus de 30. de rentes.

N^o 266.

Le Seign^r de Liff 80 p.

N^o 267.

Le Seig^r de Villiers 5 arj. 69.

Voyez ce n^o au plan du Meuil
et du foucau y devant page 113.

n° 268.

La fabrique de Thiers, 3 arg. 22 p.

voyez les plans du menuit.

n° 269.

Le seigⁿ de Villiers 13 arg.

voyez les plans du menuit.

270.

Le Roi, retenue deau 8 arg. 14.

270

Le Roi, chauffe de la retenue deau

1 arg. 89.

S⁶ Champrier. La Croix Jaques

n^o 291.

La Commanderie des Jean de
Latran 4 arj.

n^o 292

Le seig^r de villiers 3. arj. 30.
ou 79 de la seigneurie de 1749 42^{es} ans
Ou s^r Carton pour 3 arj. 42. p.

n^o 293.

Clemenceau 57 p.

n° 294. Le Champier. La Croix

Le seig^r de Gif, 2. arg. 18 p.

n° 295

Le seig^r de Gif, - 34 p.

n° 296.

Le seigneur de Villiers, 52 p.

an 80 de la ventilation de 1749 0^r 26 p.

n° 297

55 p.

n° 298.

Le seig^r de Gif 18 p

n. 299

Le seig^r de Gif 39 p.

n. 300:

----- Le Blanc 3^e 46 p.

Cette pièce pourroit être celle donnée à
 Noute à Michel Le Blanc avincens
 Bierre Desaulay par les: Claude Lallier
 Secq^r de Villiers par contrat passé devant
 Dela Blane Rabellion avincens le 8 avril 1729, sur
 une note qui se trouve aux archives
 moyennant 21. de rente foncière et
 censuel d'héritage non rachetables.

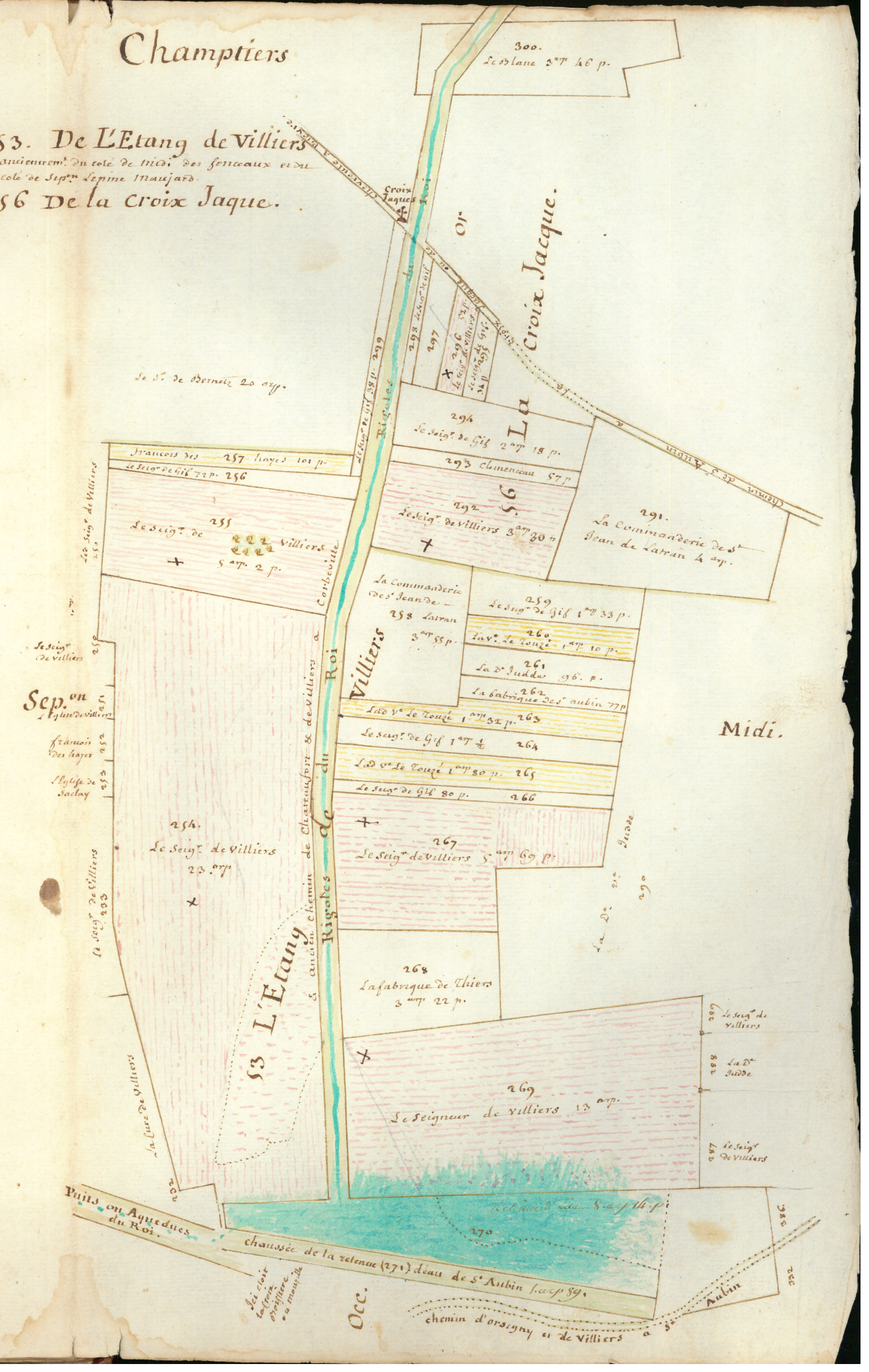
Cet acte pourroit être au greffe de
 Villiers, ou s'informez de nos^{rs} qui
 pourroient avoir les minutes dudit de la
 Blane.

Champtiers

53. De L'Etang de Villiers

ancienrem^t. du côté de midi. des fenecaux et du
côté de Sep^{on} Sepime Maujaed.

56 De la Croix Jaque.



Le S^t. de dornelle 20 arp.

Francis des 257 hayes 101 p.
Le seig^r de Gif 72 p. 256

Le seig^r. de 255
+ 5 arp. 2 p.

Croix Jaques

Or

La Croix Jaque.

Rigoles

La 56

La Commanderie
des Jean de
258 Latran
3^{arp} 55 p.

259 Le seig^r de Gif 1^{arp} 33 p.

260 Lav^r. Le Louz 1^{arp} 10 p.

261 La D^e Judde 96. p.

262 La fabrique des aubin 77 p.

263 Lad^e v^e Le Louz 1^{arp} 52 p.

Le seig^r de Gif 1^{arp} 4

264 Lad^e v^e Le Louz 1^{arp} 80 p.

265 Le seig^r de Gif 80 p.

266

267 Le seig^r de Villiers 5^{arp} 69 p.

268 La fabrique de Thiers
3^{arp} 22 p.

Midi.

53 L'Etang

Rigoles de Villiers
& ancien chemin de Chateaufort & de Villiers a
Corbeville

Sep^{on}

françois
des hayes

Blaise de
Saclay

256. Le seig^r de Villiers
23^{arp}

269 Le seigneur de Villiers 13^{arp}.

289 Le seig^r de
Villiers

288 La D^e
Judde

287 Le seig^r
de Villiers

Puits ou Aqueduc
du Roi.

chaussée de la retenue (271) deau de S^t Aubin 8^{arp} 89.

Les cloie
la p^rin
d'effilare
a mouille

Occ.

chemin d'orsigny et de Villiers a S^t Aubin